



VENDARGUES (34)

Plan Local d'Urbanisme

3^{ème} modification simplifiée



5.2 - Plan de zonage de la zone agglomérée


1/3000ème

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Elaboration	10/11/1975	06/09/1978	23/05/1980
1 ^{ère} modification	26/11/1987		28/01/1988
2 ^{ème} modification	31/05/1988		14/04/1989
3 ^{ème} modification	05/02/1992		24/04/1992
4 ^{ème} modification	26/02/1996		13/06/1996
5 ^{ème} modification	11/12/1996		06/02/1997
6 ^{ème} modification	04/10/1997		25/02/1998
1 ^{ère} révision simplifiée	27/06/2002		28/01/2004
2 ^{ème} modification	01/09/2006		23/11/2006
3 ^{ème} révision simplifiée	26/11/2003		19/07/2007
4 ^{ème} modification	01/10/2008		22/12/2008
5 ^{ème} révision simplifiée	23/09/2009		21/12/2009
1 ^{ère} révision valant élaboration du PLU	27/06/2002	27/06/2012	27/06/2013
2 ^{ème} modification simplifiée	23/10/2013		12/12/2013
3 ^{ème} modification	12/12/2013		09/10/2014
4 ^{ème} modification simplifiée	27/03/2017		26/07/2017
5 ^{ème} modification simplifiée	19/04/2018		

SCE ateliersUP+

Agence Montpellier
Les Bénédictins - Bâtiment B
128 avenue de Fies
34090 MONTPELLIER
Tel. +33 4 99 61 12 65

Mairie
Place de la Mairie
34 740 VENDARGUES
Tel. : 04 67 70 05 04
Fax : 04 67 87 28 48



Légende

- Limite de zone
- PPRI zone bleue pluviale Bp
- PPRI zone rouge naturelle R
- Emplacement réservé
- Amendement Dupont - Art L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Fuseau du prolongement du Lien entre la déviation de Casties et l'échangeur A9 à Vendargues
- Logements locatifs sociaux - Périmètre d'application de l'art. L123-1-16° du Code de l'Urbanisme :
 - en zone UA : 15% de LLS pour tout projet de construction > ou = 1500m² de surface de plancher
 - en zone UC et UD : 30% de LLS pour tout projet de construction > ou = 1000m² de surface de plancher
 - en zone IIAU1 et IIAU2 : 30% de LLS sur chaque secteur.

Emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Destinataire
3	Espace public	Métropole
4	Liaison	Métropole
5	Espace public de stationnement	Métropole
6	Ancienne route de Sommières	Métropole
7	Requalification des berges du Salaison	Métropole
8	Cimetière paysager	Commune
9	Rectification de la courbe dans le sens rue du Salaison et rue du Peyrou	Métropole
12	Élargissement du chemin de bannières à 8 m d'emprise	Métropole
17	Rocade Nord : Élargissement du chemin des Costouliers à 18m d'emprise entre la RD 610 et la RD 613 et création d'un carrefour sur la RD 613	Métropole
18	RD 65 : Au nord de la RD 610, élargissement à 20m d'emprise	Métropole
19	RD 145 : Élargissement à 16m d'emprise entre la rocade nord et la RD 610	Métropole
20	RD 613 : Élargissement à 18m de plateforme (3-12-3), emprise variables	Métropole
21a	RD 613 : Élargissement à 26m de plateforme (4-7-4-4), emprises variables de 30 à 50 m	Métropole
21b	RD 613 : Élargissement entre le carrefour RD 610/613 et le rond-point de l'avenue du 8 mai, emprises variables de 15 à 25 m	Métropole
22	RD 610 : Élargissement à 22m d'emprise (11m de l'axe)	Métropole
24	Liaison RD 65 / RD 68	Métropole
25	Doublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier - Aménagement de capacité	État